

Paris, le 22 novembre 2023



REJOIGNEZ-NOUS



TABLE RONDE PÉNIBILITÉ ET FIN DE CARRIÈRE :

LA FGAAC-CFDT OBTIENT UNE
REVALORISATION P1/P2 ET UN P3 !

LA FGAAC-CFDT OBTIENT UNE REVALORISATION DE 10€/MOIS DES P1/P2, ET LA CRÉATION D'UN P3 À 30 ANS !

La FGAAC-CFDT a combattu avec détermination la réforme des retraites injuste et brutale imposée par le Gouvernement ! Elle est entrée en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2023 pour les agents contractuels et entrera en application le 1^{er} janvier 2025 pour les agents statutaires !

Les carrières vont s'allonger et il est nécessaire de négocier des mesures d'accompagnement ! Une première Table Ronde a eu lieu ce jour. Elle s'est concentrée sur le thème de la pénibilité.

La FGAAC-CFDT a rappelé la nécessité de mettre en oeuvre une véritable politique de prévention, et obtient la revalorisation de 10€ des P1/P2 et la création du P3 au 1^{er} janvier 2024 ! (→→→)

LA FGAAC-CFDT OBTIENT QUE LES PÉRIODES EN ÉCOLE DE CONDUITE, OU EN ABSENCE MALADIE SOIENT INTÉGRÉES DANS P1/P2/P3 !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel



LA FGAAC-CFDT OBTIENT 10 EUROS DE REVALORISATION DES P1/P2, LA CRÉATION DU P3, ET LE JUSTE DÉCOMPTE DES PÉRIODES DE PÉNIBILITÉ !

C'était une revendication très forte de la FGAAC-CFDT pour les conducteurs ! Les majorations salariales de traitement P1 et P2 applicables respectivement pour 20 ans et 25 ans d'exposition à la pénibilité seront revalorisées de 10€ à partir du 1^{er} janvier 2024. Une nouvelle majoration P3 sera également créée à partir du 1^{er} janvier 2024 pour les agents ayant 30 ans de pénibilité avérée !

La FGAAC-CFDT obtient également que les périodes de formation initiale TA ou TB, y compris en cas de formation premier emploi à la SNCF, ainsi que les périodes des absences pour maladies hors service, inférieures à 2 mois consécutifs, soient bien décomptées pour le déclenchement des mesures P1/P2/P3 !

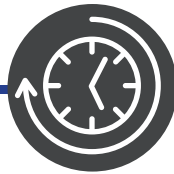
Majoration Salariale de Traitement	Aujourd'hui	À partir du 1 ^{er} janvier 2024 ⁽¹⁾
P1 (20 ans)	16,12€	26,12€
P2 (25 ans)	26,88€	36,88€
P3 (30 ans)	∅	46,88€

(1) Ces revalorisations seront mises en oeuvre à partir du 1^{er} janvier 2024 mais n'apparaîtront pas sur la paie de janvier et feront l'objet d'un rappel de paiement sur solde.



APPLICATION DES MESURES POUR LES SA ET LES FILIALES :

- ➔ La FGAAC-CFDT est intervenue sur la question essentielle de l'application des mesures obtenues ce jour aux agents de Fret et à ceux qui rejoindront les filiales créées par la SA Voyageurs, pour répondre aux appels d'offre !
- ➔ La Direction a pris l'engagement, qui figurera dans le relevé de conclusions de cette Table Ronde, que les agents de Fret et ceux qui rejoindront les filiales de Voyageurs conserveront bien des droits identiques à ceux du Groupe Public SNCF !



RÉTROACTIVITÉ DE LA MESURE P1/P2 ET CRÉATION P3 :

- ➔ La FGAAC-CFDT a souligné lors de cette Table Ronde les écarts d'application dans les décomptes du P1/P2, en fonction des activités et des établissements !
- ➔ La question de la rétroactivité est centrale, pour corriger les injustices relevées par la FGAAC-CFDT !
- ➔ La Direction a pris le point, et s'est engagée à revenir rapidement auprès de la FGAAC-CFDT, pour lui indiquer comment serait gérée cette question essentielle pour les conducteurs !



AMÉNAGEMENTS DE LA FIN DE CARRIÈRE :

- ➔ Trois thèmes étaient inscrits à l'ordre du jour de cette Table Ronde : pénibilité/fin de carrière/rachat de trimestres.
- ➔ La Direction a fait le choix de séquencer les travaux qui s'ouvrent en consacrant cette Table Ronde au thème de la pénibilité !
- ➔ La FGAAC-CFDT a porté ses revendications en lien avec les fins de carrière !
- ➔ Une nouvelle Table Ronde sera programmée au cours du 1^{er} trimestre 2024 pour poursuivre les négociations sur la partie fin de carrière !